

Sécurité globale :

« anticiper le risque de demain »

Patrick LACLEMENCE¹

¹ Institut Charles Delaunay, Université de technologie de Troyes, rue Marie Curie, 10000 Troyes

patrick.laclemence@utt.fr

Résumé – Face aux mutations de la malveillance et des risques à l'échelle mondiale, comment doit-on appréhender la sécurité aujourd'hui ? La mise en place dans nos pays d'une véritable société de surveillance inquiète les opinions publiques et offre aux terroristes une scène de représentation permanente. Doit-on demander au militaire, au policier, au pompier, à l'agent de sécurité de comprendre et répondre à l'ensemble des problématiques ? Dépassé le stade du concept, la sécurité globale induit un nouveau mode de fonctionnement.

Abstract – Faced with changes in malice and risks on a global scale, how should we understand the security now ? The establishment in our country in a genuine surveillance society worries the public and offering terrorists a permanent stage. Should we ask the military, the police, the firefighter, the safety officer to understand and respond to all issues ? Beyond the concept, the overall security induces a new mode of operation.

Sécurité globale : « anticiper le risque de demain ¹ »

Introduction

Combien de fois, sans y prendre garde, nous nous sommes laissés aller à suivre les directions indiquées, à accepter la prise en charge, à être accompagnés par un système qui facilite nos faits et gestes. Sans être conscients des dangers qui sont « absorbés » par tous ces systèmes complexes d'assistance, nous sommes portés par les foules et le mouvement. Nous appartenons à ce monde où l'homme de la rue, de la place, de la cité, de l'aéroport, de la gare est livré au flux migratoire incessant sous assistance permanente.

Les relations sont aléatoires et mettent en place une nouvelle forme de socialisation instantanée. Codages et décodages des systèmes sont décryptés à chaque instant. Du passage protégé au stop, à l'issue de secours, en passant par les circuits d'accès, aux quais des gares et files d'attente des enregistrements, aux directives précises des spécialistes, l'homme évolue dans un monde mis sous codification. Les spécialistes font de leur mieux pour nous faire oublier les circuits sécurisés et nous rendre acceptables les mesures prises.

C'est à cette civilisation du mouvement que nous appartenons.

Les différents modes opératoires nous coupent avec la réalité des risques et nous livrent aux systèmes complexes mis en place par des spécialistes. Dans ce processus, force

est de constater que la mobilité du monde nous impose l'intensification des systèmes d'assistance et de surveillance. En fait, si en quelques heures nous pouvons traverser la planète, que nos économies et industries se développent dans le mouvement, ce ne peut être que sous la protection de ces modèles complexes qui sécurisent nos allers et venues.

C'est au milieu de l'anonymat d'un aéroport international que je me suis surpris à anticiper le pire. Et si tout s'arrêtait sur cette « centrifugeuse moderne » qui décime tous azimuts les peuples du monde ?

Or, sans reprendre les différentes formes d'actes de malveillance, de l'incivilité au terrorisme, les systèmes organisationnels, opérationnels et relationnels sont soumis à des atteintes d'origine humaine. Et sur une échelle de criticité, l'acte de terrorisme reste le degré ultime du risque. Les 11 morts et 5.000 blessés dans l'attentat au gaz perpétré dans le métro de Tokyo par la secte Aoum le 5 mars 1995, les attentats du 11 septembre 2001 à New York, ceux du 11 mai 2004 à Madrid ainsi que ceux de Karachi ou de Bali ont montré que depuis la fin du XXe siècle une page est tournée. La menace s'intensifie et se mondialise. Les deux séries d'attaque de juillet 2005 au Royaume-Uni confirment que nous nous trouvons face à une gangrène que nous devons assumer et prévenir en permanence. Les moyens employés sont à la portée de n'importe quel groupe. Une bouteille de gaz, un détonateur et un porteur/livreur, le "terrorisme du pauvre" en quelque sorte peut frapper à tous moments. Le nombre des victimes

et les conséquences désastreuses de l'agression représentent désormais l'un des objectifs principaux.

Au moment où les décideurs politiques sont confrontés à la fragmentation du monde et à l'éclosion du moi, comment relever le défi de cette dépendance et analyser les risques ?

1 - Violence et délinquance : fiction ou réalité ?

1.1 Gérer nos peurs !

En avant-propos, l'une des premières interrogations concerne l'amplitude que l'on veut bien donner aux actions de malveillance et violence.

Y a-t-il progression ou s'agit-il d'une multiplication des formes d'actes ?

Les actes d'hier sont-ils comparables à ceux d'aujourd'hui ?

Sommes-nous confrontés à une multitude d'agressions sous forme de délinquance ?

C'est à partir de ces interrogations que l'on peut poser la problématique, en reprenant le paradoxe de Tocqueville : « Plus un phénomène désagréable diminue, plus ce qu'il en reste devient insupportable »²

C'est peut-être là le débat dans nos Pays démocratiques !

Bien sûr ces actes sont inadmissibles, mais reconnaissons-le, ils viennent surgir dans une société humaine qui n'a jamais autant échangé, bougé, communiqué qu'aujourd'hui. Dans cet engrenage, on comptabilise le mal. On finit même par l'entreposer et le ficher sous différentes formes. Or, il nous reste encore à discerner la violence de la délinquance. Car si, d'une manière générale, les chiffres de la délinquance sont en baisse en France, cela masque les actes de violence qui sont en augmentation d'une manière durable depuis les années 1975. La mise en place de l'Observatoire National de la Délinquance, créé en janvier 2004, nous a permis sans doute « de donner une garantie scientifique aux statistiques de la délinquance »³. Loin des catalogues et des commentaires en tous genres, la situation est étonnante et ambivalente : la société est apeurée par une délinquance qu'elle s'efforce de traiter au quotidien en l'entreposant.

Or, pourrait-on la comptabiliser ainsi, si elle était aussi importante ?

Les chiffres annoncés tous les ans insensibilisent et hyper sensibilisent en même temps. Dépassé le stade du sentiment d'insécurité, on envisage la dépendance sous un autre angle. Celui de la modification du lien social d'une société livrée à un processus d'évolution des différentes formes d'agressions à son endroit. Or, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la cadence des mutations s'est accélérée et quatre étapes se superposent⁴.

1.2 Malveillance et violence dite « d'acquisition » (1945-1975)

- La première étape s'implante dans la culture industrielle, alors que la société bénéficie de la période dite des « trente

glorieuses »⁵. De 1945 à 1973, le monde et, en particulier les Pays industriels, connaissent une aire de croissance exceptionnelle. Les différentes Nations collaborent d'une manière inégale à cette expansion. Elle s'effectue à travers de profondes mutations socio-économiques qui exposent les pouvoirs publics à une délinquance dite « d'acquisition », due à la libération des échanges et à la prospérité économique. Les vols sont alors plus importants que les violences. Délinquance dite aussi de « prospérité », elle ouvre une nouvelle ère, celle des délits liés à l'expansion et l'abondance. Cette époque est marquée par une urbanisation que l'on dit aujourd'hui excessive et une immigration de travail laissant de côté la famille. Peu à peu, en France, les banlieues se referment sur elles-mêmes au moment où cette tendance, liée à l'abondance, s'inverse durant la période suivante. Les événements de Mai 1968 en France servent de « passerelle » entre les deux époques –abondance et restriction-.

1.3 Malveillance dite « de frustration » (1975-1989)

- Au cours de la deuxième phase, en écho à la crise sociale et à la décolonisation, pendant plus de deux décennies, les autorités vont être confrontées à une délinquance dite de « frustration ». A partir des années 1975, les atteintes physiques augmentent considérablement dans les statistiques. Vols avec violences, coups et blessures, émeutes, progressent en écho à la crise. Et le changement se fait sentir dans l'évolution de la délinquance. La violence s'installe dans une société où les tensions sociales et professionnelles sont multiples. Commencé avec le premier choc pétrolier de 1973, ce cycle se termine à la chute du mur de Berlin en 1989 et coïncide avec l'émergence de cultures ou sous-cultures venues des rues. Cette période marque le début de la violence sous sa forme identitaire. L'extension de l'Europe et la mise en place d'une véritable société de l'image par l'audiovisuel permettront le transport de la violence et de la malveillance sous des formes terrorisantes.

1.3 Malveillance dite « d'opportunité » (1989-2001)

- Au-delà du symbole, après la chute du mur, la troisième époque s'ouvre en 1989 sur l'effondrement des espaces de compétence et la remise en cause de l'ordre Est/Ouest. L'effacement des frontières entraîne une rupture des territoires dans un monde qui n'a jamais autant bougé. Durant cette troisième période de 1989 à 2001, les autorités sont confrontées à une délinquance dite « d'opportunité ». Les stratégies utilisées démontrent une nouvelle culture, celle de l'instantané et de l'anonymat. Quelques fois sous forme de groupes, les individus s'agrègent les uns aux autres pour produire de la violence. En 1998, lorsqu'on découvre le mode opératoire de ces meutes avec l'agression du gendarme Nivel, le scénario est déjà bien établi.

Téléphones portables à la main, ces individus s'ingénient à élaborer des stratégies pour éviter l'affrontement avec les forces de l'ordre.

Ces acteurs, intermittents de l'action, profitent des interfaces qui permettent à ce jeune homme tout à fait ordinaire dans sa vie quotidienne, d'être le soir au Kop Boulogne un hooligan, de casser du « flic » à ses moments perdus, de défilé et propager des thèses extrémistes avec un groupe de néo-nazis, pour, enfin, tirer sur le Président de la République un 14 juillet.

Ce sont les mêmes aux portes des stades, dans les manifestations anti-mondialisation avec les black-bloks qui vivent leur quotidien dans l'anonymat. Figurants des rues, pseudo-acteurs d'un moment, terroristes à tiers temps, leur existence est découpée en tranches dans une société complexe et fragmentée⁶. A Strasbourg, le 4 avril 2009, ce sont les mêmes encore qui profitent d'une manifestation lors du sommet de l'OTAN pour casser, brûler et détruire.

1.4 Malveillance dite « furtive » depuis 2001

- Marqué à tout jamais par le sceau de l'infamie, un nouvel acte de la trajectoire de la malveillance s'ouvre sur un monde fragilisé par les tensions internationales. Alors que les actions se radicalisent, le 11 septembre 2001 livre le monde à la terreur d'un individu.

Les acteurs se glissent comme des « violeurs » dans une société en « libre-service ». Et depuis la tragédie de New York, la réalité a rejoint la fiction. Ils profitent de l'interface entre deux mondes qui se superposent, celui de la communication et celui de la relation humaine, pour agir. En replaçant la réflexion sur ce dernier point, l'acte prend une nouvelle version, il devient « furtif ».

Celui que l'on qualifie de terroriste peut frapper en tout point de la terre. Le caractère transnational de la menace induit une dimension inédite, la mondialisation de la terreur. A ce titre, les attentats du 11 septembre ne sont pas seulement la manifestation des nouvelles logiques gangrenant nos démocraties, ils ont structuré le champ du terrorisme international en ayant un effet fédérateur. On attribue à Al-Quaïda des actes de groupes très divers comme à Londres⁷. La confusion contribue à faire du terrorisme un mouvement unifié dans une nébuleuse insaisissable. Et si l'Europe est particulièrement touchée par cette gangrène, pas un seul continent n'est épargné.

2-« Global Player » : jeu dangereux⁸

2.1 Une ronde affolante

Après la guerre froide et les tensions des deux blocs, l'interdépendance des espaces économiques, l'effacement des frontières et la superposition médiatique ont entraîné une rupture culturelle, territoriale et financière. Et depuis le début de l'humanité, nous n'avons jamais autant bougé et prospéré au milieu de cette économie de marché liée aux flux de capitaux et à la communication. Cette époque débute dans un univers que les banquiers ont baptisé

de « global player ». Les échanges boursiers se superposent aux montages financiers pour nous amener à une crise financière. Et dans ce monde où les matières circulent en essayant de suivre, la ronde est affolante pour la nature et l'environnement et attire des individus qui veulent imprimer leur marque par la terreur.

2.2 Un déséquilibre permanent

La première des conséquences concerne la prise de conscience sécuritaire. Elle s'impose dans une logique de défense d'un monde sans guerre annoncée et sans paix durable. Or, nul ne contredira que la construction européenne trouve sa légitimité dans la mémoire des populations meurtries après la seconde guerre mondiale. Et, au face-à-face bipolaire, il nous faut gérer, non pas un monde multipolaire, mais global et morcelé à la fois. Un puzzle que les décideurs de la planète doivent reconstruire à chaque incident. Du G 20 aux sommets les plus divers, les différents chefs d'Etat doivent gérer un déséquilibre permanent. Dans ce concert, obéissants aux politiques et aux transactions financières de multinationales, les intérêts des uns et des autres forment un tissage relationnel dans lequel la bourse frémit à la moindre secousse. Même les petits porteurs se prennent à espérer que l'équilibre du monde bascule en leur faveur. Dans cet univers, les fonds de pensions sont peut-être la meilleure garantie d'un monde sans guerre. Or, comment définir un intérêt communautaire dans cette confusion ?

2.3 Un puzzle d'Armées

Et, ça et là, on mobilise des corps d'armées constitués de soldats de différentes nationalités pour défendre l'intérêt commun. Dans ce processus, la deuxième conséquence tient au choix de la France qui a opté pour la professionnalisation de nos forces armées. Les militaires français sont projetés et additionnés tous azimuts à d'autres troupes de nationalités différentes. La légitimité de ces puzzles d'armées oeuvrant ici et là à travers le monde au nom de l'Europe, de l'Otan ou de la sécurité en règle générale, repose alors sur une morale communautaire de l'action. En fait, le militaire intégré dans la force multinationale est soumis à un bon droit qui fait de lui un combattant pour la sécurité du globe, et plus précisément un soldat de la paix. D'opérations en interventions, les contingents se multiplient, morcelant à travers le monde notre force de défense nationale.

2.4 Stratégie militaire et professionnalisation

La troisième conséquence découle de la deuxième, la sécurité du monde assurée par des professionnels peut s'analyser en fonction de nouvelles normes qui font du militaire, un combattant hautement spécialisé⁹. Dans ce processus, la demande de haute technologie est forte et le secteur privé devient un partenaire privilégié. Et pourquoi ne pas évoquer l'externalisation et la privatisation des tâches ? Déjà en Irak, l'armée américaine dépend de sociétés de logistique privées pour manger, dormir et être ravitaillée. Elle se trouve soumise à une gestion où

l'approche économique s'inscrit alors dans une logique stratégique fixée pour sécuriser. Enfin, devons-nous rouvrir le débat sur fond d'insertion et d'intégration, du service militaire obligatoire ou volontaire ?

Certes, pour le citoyen, la professionnalisation démobilise, mais pouvions-nous faire autrement dans un monde qu'il nous faut équilibrer en permanence ?

Qui pourrait décider aujourd'hui d'envoyer des appelés du contingent sécuriser le monde et défendre nos intérêts ?

2.5 Un « Kamikaze »

Prêtes à se défendre en professionnalisant leurs moyens, nos démocraties exposent les plans vigies pirates et autres¹⁰. Et devant l'hyper puissance sécurisante dont nous disposons, le terroriste emploie la stratégie du contournement. On assiste alors à un changement de comportement de ce terroriste qui développe le don de lui pour la cause. Ce « mort vivant » nous pousse d'une part à contrôler en permanence le monde sous une forme de suspicion généralisée et, d'autre part, à unir nos forces civiles et militaires pour mener une guerre totale « contre le mal ».

On peut se demander quelle attitude tenir face à un individu décidé ?

Doit-on vraiment autoriser les policiers à employer tous les moyens, jusqu'à « tirer pour tuer » (c'est-à-dire de tirer dans la tête) sur les personnes suspectées d'être des kamikazes ?

Après les attentats de Londres en juillet, un homme de nationalité brésilienne, soupçonné à tort d'être un terroriste, est tué de cinq balles dans la tête. Les responsables de Scotland Yard auraient diffusé à ses équipes d'interventions armées de nouvelles directives d'engagement des présumés terroristes portant une bombe en leur ordonnant de tirer pour tuer ("shoot to kill" dans le jargon de la police). Le choix est difficile. Entre le nécessaire principe de « précaution » allant jusqu'à l'anticipation pour protéger la population, et le doute, on dispose de peu de temps pour prendre une décision.

Cette orientation nous amène à nous interroger : comment l'arrêter ?¹¹ Comment doit-on appréhender le danger face à une telle complexité ? Doit-on demander au militaire, au policier, au pompier, à l'agent de sécurité de comprendre et d'apprendre l'ensemble des problématiques possibles ?

3-Sécurité : un univers concurrentiel

3.1 Etat et normes sociales

Dans ces conditions, on glisse dans la confusion entre la défense nationale et la sécurité intérieure, légitimant ainsi une approche de « sécurité globale ». Les activités sécuritaires ne sont plus désormais entreprises par un Etat centralisateur, mais par une multiplicité d'acteurs étatiques et non étatiques localisés et spécialisés, qui, au final, apparaissent aussi comme des garants de l'ordre social et de la sécurité. Considérée autrefois comme étant de la

compétence exclusive du public, cette évolution de gestion a trois conséquences qui modifient les relations d'autorité de l'Etat : la privatisation de la norme sociale, la fin du monopole de l'autorité, et la recherche d'une identité pour la police.

Ainsi, depuis une vingtaine d'années, on peut affirmer que les systèmes de maintien de la sécurité, de police de proximité et de sûreté subissent de profondes transformations : privatisations de certaines activités ; importance croissante des systèmes internationaux ; bouleversements dans l'organisation et la gestion des forces publiques de police ; impact des nouvelles technologies sur le maintien de l'ordre social ; et émergence de nouvelles stratégies basées sur l'évaluation et l'analyse des risques¹². Alors que dans la majorité des Pays occidentaux, le nombre d'agents de sécurité privée est équivalent, voire supérieur à celui des agents publics, l'émergence de la sécurité privée comme coproductrice ou garante de la sécurité et de l'ordre social soulève quelques interrogations.

Ce mécanisme de responsabilisation d'acteurs non étatiques engendre de nombreux débats éthiques dans un contexte où le sentiment d'insécurité justifie l'évolution. Son émergence en terme de réponses à donner peut favoriser des approches politiques du tout sécuritaire.

3.2 Risque Zéro et tolérance !

Les restrictions de mouvements, les fouilles de bagages, les questionnements aux enregistrements, les documents d'identification, sont, aux yeux de tous, une part de liberté que l'on se permet de céder. L'individu entre alors dans une sphère du « domaine de suspicion généralisée ». Il accepte d'être considéré comme suspect à la seule condition que tous les usagers fassent l'objet de la même procédure. Ce procédé ne peut fonctionner que si l'on considère le citoyen contemporain comme un consommateur anonyme. Les contrôles deviennent consensuels et acceptés. Que ce soit devant un stade, dans une gare, un aéroport ou ailleurs dans la ville, depuis quelques années, la mise en place de la vidéosurveillance a réglé quelques débordements mais peu avoir deux conséquences. L'effet plumeau qui repousse dans les zones d'ombre la délinquance et la crainte de reléguer le contrôle social à la technologie, déresponsabilisant ainsi le citoyen. La sécurité privée remet aussi en cause les trois grands modèles traditionnels que sont : la souveraineté dans l'espace national ; le modèle égalitaire ; et le concept de tranquillité publique.

D'autant que les inquiétudes des citoyens sont intrinsèques au développement du secteur privé. En affirmant la sécurité comme un objectif à atteindre « coûte que coûte » (au besoin financièrement), les attentes contribuent à la revendication du risque zéro. Cette approche forge chez le « patient » une image subjective et personnalisée de la sécurité. L'objectif se résume alors à la réduction de l'insécurité et son sentiment. C'est ainsi que face à cette ambiguïté, alors que l'Etat délègue ses

fonctions à des acteurs non étatiques (qu'ils soient privés ou non), il garde une emprise sur les débordements par l'appareil judiciaire. De fait, si le secteur privé s'étend, l'Etat, par un élargissement des affaires de délinquance à traiter et des procédures judiciaires, se porte en garant de la règle égalitaire. Pour les plus pessimistes, les théories du panoptique et de la société de surveillance¹³, paraissent en cours de réalisation.

3.3 Etat providence et sécurité globale ?

La société moderne se transforme en une communauté opérant comme un régime où l'autorité de l'Etat ne s'exerce plus à partir de la prévention, voire même de l'action, mais par la règle de droit. L'ordre social est alors régulé par des agents du secteur privé, rejetant les déviances dans l'appareil policier et judiciaire. Pour les plus optimistes, la théorie économique s'affirme au travers de la recherche de l'intérêt, chaque citoyen, ou chaque société, contribuant non seulement à se protéger mais également à accroître l'ordre social de la collectivité.¹⁴ L'argument est alors pertinent qui veut que l'appareil procédural se trouve confronté à un dilemme entre interpréter l'acte et appliquer la sanction. La première (interpréter) considère l'individu comme un consommateur anonyme et ordinaire ; la seconde (appliquer) marginalise le délinquant comme un être déviant que l'on doit exclure. Ne pouvant maintenir le mythe de l'Etat providence qui peut contrôler tous les aspects sécuritaires d'une société du risque, les autorités publiques cherchent des solutions pour s'adapter et tombent ainsi dans le dilemme de la proximité. Prise entre l'action dans laquelle se fondent la montée de la sécurité privée et la répression qui est encore du domaine régalien, la relation des agents de l'ordre public s'opère dans un mode de contacts éphémères. Et ce n'est pas uniquement pour faire suite à une revendication syndicale des policiers, que les agents des forces publiques ont, peu à peu, été investis de compétences judiciaires de plus en plus importantes et nombreuses ces dix dernières années.

Ainsi, les incidents à la gare du Nord le mardi 27 mars 2007, au cours desquels une vérification de billet s'est transformée en émeute, démontrent parfaitement le glissement entre le contrôle social effectué par la société de surveillance de la RATP et les affrontements avec les forces de l'ordre qui en ont découlé. Résultat, la plupart des commentateurs se sont inquiétés du fossé entre la police et une partie de la population.

Je ne suis pas sûr qu'un esprit aussi averti que Max Weber emploierait encore aujourd'hui cette expression de violence légitime détenue par l'Etat, qui est devenue au fil du temps, un quasi cliché. Et si la violence se définit comme légitime, peut-elle être détenue par un Etat qui finit par avoir comme vocation première la répression des abus par le droit ?

Sans revenir sur le danger de ce glissement, les motivations ayant poussé l'Etat à déléguer ses activités à des acteurs non étatiques, sont les contraintes budgétaires et l'expertise professionnelle de plus en plus coûteuse en

raison des hautes technologies employées. La spécialisation, l'expertise et l'étendue des services offerts montrent l'obligation d'une adaptation concrète et rapide du secteur privé en fonction de la demande exprimée.

Aujourd'hui, deux visions de la sécurité privée peuvent être proposées, la première, adoptée en Europe continentale, tend à remettre en question la sécurité privée, la considérant comme une atteinte au droit universel des principes d'égalité et de respect de la loi ; la seconde, plutôt adoptée dans les Pays anglo-saxons, considérant la sécurité privée comme une activité commerciale régulée par les lois du marché. Sans être manichéen, l'entre-deux semble être la voie à suivre, en admettant l'idée que l'objectif des secteurs public et privé est identique.

A moins d'accepter que la sécurité privée puisse créer des espaces fortifiés engendrant des déplacements de l'acte de malveillance vers des cibles plus faciles et moins sécurisées, ou qu'elle soit réservée à une classe qui serait en mesure de la payer, la prévention du risque passe alors par cette approche globale.

4-Sécurité Globale : passer du principe à la réalité !

4.1 Sécurité Globale : une offre de formation

Au tournant du XXI^e siècle, le concept de sécurité globale doit donc dépasser le stade de l'imagination et induit de le réaliser¹⁵. Il passe par une vision partagée des risques d'acteurs soumis à un système complexe de rapports. L'extension du domaine sécuritaire et la pluralité des « fournisseurs » de services sont et seront en continuelle évolution. Face à l'enjeu du « qui fait quoi » dans l'enchevêtrement des compétences de chacun, la responsabilité des gouvernements est de produire une offre qui se caractérise par des relations modernes où la société du risque¹⁶ s'est substituée à la société des risques. La stratégie en sécurité ne peut alors être que transversale et pluridisciplinaire. C'est la raison pour laquelle dès 2001, nous mettions en place à l'Université de technologie de Troyes un diplôme de troisième cycle (master) intitulé Ingénierie et Management en Sécurité globale Appliqué en partenariat avec l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (ministère de l'Intérieur). Cette entité devait d'ailleurs réorienter son centre d'intérêt pour changer de nom et ouvrir son périmètre en Institut National des Hautes Etudes de Sécurité, initiant ainsi une réflexion sur l'idée de sécurité globale.

4.2 « Qui fait quoi ! »

Parmi ceux qui utilisent ce principe, certains le définissent comme : La capacité d'assurer à une collectivité donnée et à ses membres, un niveau suffisant de prévention et de protection contre les risques et les menaces de toutes natures et de tous impacts, d'où qu'ils viennent, dans des

conditions qui favorisent le développement sans rupture de la vie et des activités collectives et individuelles ?¹⁷

La plupart des acteurs de la sécurité conçoivent l'exercice de leur fonction par rapport à l'institution ou la structure qui les emploie. Tous ont un apprentissage avec un contenu répondant aux impératifs et expériences du « métier ».

Laquelle de ces formations ou de ces professions appréhende le concept de sécurité globale et envisage le partenariat comme un mode de fonctionnement ?

Dès que l'on juxtapose les risques et que l'on demande aux institutions de répondre, les acteurs se replacent en se référant au métier. Si nous devons faire de la sorte, nous pourrions reproduire un mode ou chacun continue à appréhender le risque et « fonctionner » de manière habituelle.

Lorsque l'on est un acteur de la sécurité, le premier recours en cas de difficultés reste de faire référence à son propre domaine de compétences. Sans nier l'utilité de cet exercice, une fois dépassé le stade de la spécialité, la logique transdisciplinaire doit s'affirmer, débouchant sur une analyse interdisciplinaire et une mise en commun des bonnes pratiques.

L'idée n'est pas de remettre en cause les expériences de chacun. Au contraire, il faut ouvrir cette professionnalisation de haut niveau, sur d'autres connaissances. Il faut donc interpréter et organiser avec les autres acteurs institutionnels ou privés avec lesquels on partage le temps et de l'espace en mutualisant les savoir-être et les savoir-faire. Il ne s'agit pas de refuser la spécialité et les domaines d'excellence des différents acteurs, mais apprendre à réfléchir et à agir collectivement.

4.3 Un triptyque sécuritaire

Car, si nous devons poursuivre un terroriste, cela revient à rechercher un individu sans visage qui a recours à un procédé intégré dans le « vivre ensemble planétaire » pour agir. Et si le terrorisme n'est autre qu'un acteur anonyme employant une méthodologie basée sur la terreur, face à ce constat, nous devons concevoir des systèmes et des outils capables d'analyser la méthode et détecter les « signaux » d'alerte. Cette approche passe par une culture commune soumise à une interaction transdisciplinaire entre les sciences humaines et les sciences de l'ingénieur.

La sécurité globale nécessite donc une dynamisation des structures, une capacité d'anticipation et une organisation des fonctions et formations liées à la défense et la sécurité. Cette approche n'est envisageable que si l'Etat providence, rôle difficile à maintenir dans les tourmentes de la crise et de la mondialisation, devient un Etat stratège, coordinateur des multiples forces concourant à la maîtrise des risques.

L'approche en la matière doit permettre d'aborder le risque en répondant par un triptyque sécuritaire couvrant¹⁸ : le contrôle et l'urgence, la proximité et la permanence en terme de sûreté. Pour les deux institutions étatiques, Police et Gendarmerie, la proximité ne peut être envisagée qu'après avoir fait reculer la délinquance. L'une, la Police,

a une logique stratégique de flux migratoire, l'autre, la Gendarmerie, une tactique d'occupation de territoire. La réorganisation des secteurs de compétences et l'intégration de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur peuvent permettre de répondre aux attentes. L'espoir d'une relation de proximité doit pourtant être évoqué dans le débat et les polices municipales sont les mieux placées pour relever le défi. A condition d'éviter le piège de la démagogie, nous pourrions donner une place plus importante aux représentants des collectivités territoriales en leur proposant une « proximité affective ». Basée sur le lien politique, cette approche place le maire au premier rang. Il est souvent celui que l'on connaît le mieux et que l'on interpelle le plus souvent sur le sujet de la sécurité. Que cela soit au coin d'une rue ou lors d'une réunion, l'élu est en première ligne. D'autre part, disposant à la fois de la police municipale et des services sociaux, son action est double, prévention et protection. Les lois sur la décentralisation donnent à ce décideur une plus grande autonomie en la matière. Concernant les sociétés de sécurité, la problématique est toute autre. Elles sont conduites par deux pôles de réflexion complémentaires, l'un basé sur les avancées en matière de technologie et l'autre, fondé sur l'offre et la demande sécuritaire. Si pour le premier, les différentes recherches et les mises en place de systèmes de protection technologiques sont incontournables pour restreindre les risques au sens large du terme (environnementaux, industriels, etc...) ; le second est dominé par l'univers concurrentiel. De ce fait, il y a un certain paradoxe à assurer la sécurité en définissant le cadre économique. Il semble donc incontournable, si l'on veut profiter d'une synergie publique et privée, de fixer des normes de recrutement, des formations et des contrôles qualité de ces entreprises spécialisées.

4.4 Anticiper : de l'action à la réflexion

Pour cela, il faut surmonter les barrières des spécialistes en proposant des « plates formes » transdisciplinaires de réflexion soumise à l'action. Cette approche commence à être effective par la volonté politique de mettre en place sur un même site le Conseil Supérieur de la formation et de la recherche Stratégique.

Pour conclure et synthétiser les étapes, la sécurité globale passe tout d'abord par un regard sans peur sur le mal qui gangrène nos sociétés. Dans un jeu global qui nous livre à une ronde affolante, c'est ensuite une prise de conscience planétaire du danger. C'est aussi une évolution pour l'Etat qui, en tant que garant du contrôle social, organise le partage des tâches facilitant ainsi les transferts de charge. C'est également une stratégie commune au quotidien sans repli corporatif permettant une coordination des fonctions sous la forme d'un triptyque. Enfin, c'est la volonté de passer de la définition du risque à l'anticipation, en capitalisant les savoirs et en proposant des programmes de recherches et des analyses basées sur l'action permettant de lever les doutes par une pluralité de réponses¹⁹.

Références

¹Patrick Laclémence, Habilitation à diriger des recherches de l'Université de technologie de Compiègne, « *Les risques sociaux et la violence – essai d'anticipation* », soutenue à l'Université de technologie de Troyes le 3 juillet 2007.

²Patrick Laclémence, « *Violence : le paradoxe de la Tolérance* », pages 38-60, revue «Police et sécurité » : pour une politique de prévention intégrée », publications internationales belge et néerlandaise aux éditions Erwen, 166 pages, mai 2003.

³Jean-Marc. Berlioz, à cette époque directeur de l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (IHESI), devenu depuis janvier 2004, Institut National des Hautes Etudes en Sécurité, accueillant l'Observatoire National de la Délinquance présidé par Alain Bauer.

⁴Patrick Laclémence, « *Hooligan : un mutant* », pp. 25-37, « cahiers de la sécurité », cahiers n°2 thème : « la violence des mineurs à l'étranger », INHES (Institut National des Hautes Études en Sécurité), éditions Documentation française, 140 pages, octobre/décembre 2007.

⁵Jean Fourastié, « *Les trente glorieuses* », éd. Fayard, 1979.

⁶P. Laclémence, « *Sûreté : l'Affaire de Tous* », pages 93-97, revue et éditions de la Ligue de l'enseignement – Hors série n° 5 « Autorité, Education, Sécurité », éditions de la Ligue de l'enseignement, 128 pages, avril 2002.

⁷Dans un rapport du Home Office, sur les attentats du 7 juillet à Londres, les attaques contre la démocratie sont à attribuer à des individus qui n'ont aucun soutien d'Al-Quaïda et ni même de lien avec Ben Laden.

⁸Patrick Laclémence, « *Parole d'Hoplite : Gérons nos peurs et gardons nos libertés* », pages 79-93, revue «Inflexions», « Mutations et Invariants », publication de la documentation française et du ministère de la défense, 250 pages, N°4, Octobre/Décembre 2006.

⁹Associés à l'équipe pédagogique du master « Ingénierie et Management en Sécurité Globale Appliquée » de l'Université de technologie de Troyes, les militaires présentent dans un module « défense et sécurité » les hautes technologies qui n'ont rien à envier aux meilleures entreprises françaises.

¹⁰Le transfert à l'autorité militaire des pouvoirs de police est souvent vu comme une transgression du principe de séparation des pouvoirs au nord de l'Europe.

¹¹« *A new approach to improve the protection of infrastructure against terrorism* », colloque organisé en Norvège en juin 2007 sur le thème : « terrorisme et globalité », E. Châtelet, M. Samrout et P. Laclémence.

¹²Patrick Laclémence, rédaction d'un article d'introduction : « *Vivre ensemble sans nos peurs. Le triptyque sécuritaire : urgence, proximité, sûreté* », pp. 7-26, « Imaginer la sécurité globale », co-dirigé avec Jacques Lemaire, éditions de l'Université de Bruxelles – espace de libertés, juin 2005, 215 pages.

¹³M. Foucault, « *Surveiller et Punir* », *Naissance la prison* », éd. Gallimard, 1975.

¹⁴D. Garland, « *The Culture of Control: Crime and Social Order In Contemporary Society* », éd. Oxford University Press, 2001, p.113-114.

¹⁵« Imaginer la sécurité globale », Co-dirigé par J.C Lemaire et P. Laclémence, op. Cité.

¹⁶U. Beck, « *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité* », éd. Alto Aubie, 2001.

¹⁷Définition proposée par l'IHNES.

¹⁸Présenté lors du colloque du Centre des Hautes Etudes et du Collège Interarmées de Défense, « Réflexions sur la violence », école militaire 27 et 28 mai 2003, Ministère de la défense, octobre 2003.

¹⁹Le Groupement d'intérêts scientifiques GIS -3SGS sûreté et sécurité des grands systèmes-, l'ANR agence nationale de recherche et son programme - Concepts, systèmes et outils pour la sécurité globale-, ainsi que le Conseil Supérieur de la formation et de la recherche Stratégique prochainement, offrent ces pôles partenariaux interdisciplinaires de recherche/action.

Bibliographie : Patrick Laclémence, Professeur associé à l'Université de technologie de Troyes, Habilité à diriger des recherches, membre de Institut Charles Delaunay (Observatoire et Veille en Évènementiel et Analyse du Risque « OVEAR »), responsable : (à l'initiative en 2001) Master Ingénierie et Management en Sécurité Globale Appliquée « IMSGA » en convention de partenariat avec l'INHES. (Institut National des Hautes Études de la Sécurité), (à l'initiative en 2005) Diplôme d'Université « Analyse des Risques et Menaces contemporaines », deux spécialités : Investigation et criminalistique N-tech & analyse criminelle opérationnelle, en partenariat avec la Direction générale de la gendarmerie nationale.

Domaines d'expertise et de recherche : Évènementiel, Violences, risques sociaux et sociétaux.

Actuellement Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité n° 35, basée à Troyes